



Aides de la région Bourgogne Franche-Comté à l'acquisition de véhicules et deux-roues électriques et d'infrastructures de recharge

Acteurs	Véhicules - Personnes morales	Exonération de la taxe d'immatriculation	Liens
Région		100%	https://immatriculation.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Cout-et-taxes-additionnelles
Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne	Communes ayant délégué leurs compétences au SDEY. Achat d'un premier véhicule électrique : 2 700 €.		https://www.sdev.fr/le-sdev-aide-les-communes-pour-lachat-de-leur-1er-vehicule-electrique/
Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort	Collectivités locales, groupements, coopératives, associations d'usagers ou d'habitants, entreprises. Achat d'un modèle neuf destiné à un service d'autopartage : - 50 % du coût d'achat HT et autres aides déduites (limite de 15 000 €)		https://www.bourgogne-franche-comte.eu/AIDE-Autopartage-achat-de-vehicules-electriques-ou-GPL-dans-un-systeme-d-autopartage.1131.gda:520.gdadep:25.gda.bfc.fc